

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 18

Artikel: Gabriel Goumaz, à Paris
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais, pendant que l'Eglise de Lausanne, et, comme elle, l'Europe toute entière, se relevait des plaies produites par l'invasion des Barbares — pendant que l'ignorance et la servitude disparaissaient devant le flambeau de l'Eglise chrétienne, l'ambition des grandes familles féodales minait sourdement, et de toutes parts, les assises de l'autorité ecclésiastique. Hommes de paix, les évêques de Lausanne durent céder devant cet envahissement, et le commandement militaire, la protection des églises, des communautés et des biens du clergé furent remis à des Avoués, grands seigneurs qui, pour la plupart du temps, imposaient leur protection.

Pierre de Savoie, entre autres, reniant ses premières inclinations, s'attacha tout particulièrement à s'emparer des possessions de l'évêché qu'il avait administré dans sa jeunesse. Les successeurs de Pierre imitèrent cet exemple jusqu'en 1536, année où les possessions de la maison de Savoie, pour un traité violé et une dette non remboursée passèrent, avec tous les biens de l'évêché et du clergé, tant régulier que séculier, à des seigneurs plus puissants encore.

Rappeler ces luttes et les modifications qui en résultèrent dans l'ordre politique, économique et religieux n'était pas chose possible, ni pour l'historien, ni pour l'artiste. Le souvenir qui pouvait être consacré à l'évêché est ainsi peu détaillé.

Le premier motif de ce deuxième vitrail nous donne le sceau de la curie de Lausanne; ou cour épiscopale; ce sceau se trouve dans nos archives sur tous les actes passés par la cour de l'évêque. En petites lettres gothiques, de la même forme que celles de la légende, mais à peine distinctes, parce qu'elles se cachent sous la tringle de fer placée au bas de ce médaillon, nous trouvons la signature de l'artiste: † A : GERENTE : ME.FECIT.PARIS : A. D : M. DCCCLXVI †

Deuxième motif. Au centre du vitrail, un médaillon de forme circulaire donne un dessin du palais qui servit de résidence aux évêques de Lausanne avant qu'ils eussent bâti le château de St-Maire. Ce bâtiment rectangulaire est flanqué de quatre tours carrées; des jardins l'entourent à l'ouest et au sud; comme époque de construction, il doit se rapprocher de 1255, année où un incendie des plus violents consuma la cathédrale, tout le quartier de la Cité et la presque totalité de la ville de Lausanne.

Le troisième motif, placé en partie dans l'imposte de la croisée, représente les armes de l'Evêché de Lausanne. Cette fois, les prérogatives de la souveraineté temporelle et spirituelle sont indiquées par les trois insignes qui surmontent l'écu, savoir: la mitre au centre, la crosse à droite et le glaive de la régalie à gauche; ces deux derniers attributs sont placés en sautoir sous l'écu; la forme et les détails de la mitre ont été donnés par le tombeau du transept placé sous le centre de la grande rose.

Dans la détermination des armoiries qui se détachent sur la bordure, nous prenons, pour commencer, l'écu du bas, ensuite l'écu inférieur à gauche, puis celui situé à droite sur la même hauteur, et ainsi de suite jusqu'à l'écusson placé au sommet du vitrail, à l'endroit où les deux arcs de l'ogive se rencontrent.

- 1° Guy de Prangins: 1375 à 1394;
- 2° Guillaume de Menthonay: 1394 à 1406;
- 3° Guillaume de Challand: 1406 à 1431;
- 4° Georges de Saluces: 1440 à 1461;
- 5° Guillaume de Varax: 1461 à 1466.
- 6° Jean de Michaëlis: 1466 à 1469;
- 7° Barthelemy, administrateur: 1470 à 1472;
- 8° Benedict de Montferrand: 1476 à 1491;
- 9° Aymon de Montfaucon: 1491 à 1517;
- 10° Sébastien de Montfaucon: 1517 à 1536.

Ces dix écussons donnent les armes des évêques de Lausanne qui, de 1375 à 1536, exercèrent le pouvoir souverain dans sa plénitude. Les noms et les armoiries de ces prélats se retrouvent sur la plupart des monuments de Lausanne, dont la construction remonte au-delà du XVI^{me} siècle.

Pour compléter les indications qui nous sont demandées sur les vitraux historiques de la cathédrale de Lausanne, nous ajouterons que la série de ces vitraux sera complétée probablement vers la fin de cette année.

Le 3^{me} vitrail concernerait la période de Savoie, allant de 1260 à 1536, histoire vaudoise. Cette période est ainsi contemporaine de l'évêché de Lausanne; comme composition de verrerie, elle donne trois grands motifs dans le centre de la verrière et, dans la bordure, les armes des familles d'origine vaudoise qui exercèrent la charge de grands baillifs de Vaud.

Le 4^{me} vitrail serait consacré au souvenir de la ville de Lausanne. L'importance qu'elle eût dans le moyen-âge, comme ville impériale, possédant ses franchises particulières, l'influence qu'elle prit dans la politique du pays de Vaud, lui méritaient une verrière spéciale. Les cinq bannières de la ville et les armes des quatre paroisses de Lavaux occuperaient toute la surface du vitrail.

Le 5^{me} vitrail prendrait l'histoire vaudoise en 1536, pour la continuer jusqu'en 1803, année où le canton de Vaud se constitua enfin en Etat souverain. Les grandes périodes historiques mentionnées seraient celles des baillages mixtes et des baillages bernois — du canton du Léman — de la république helvétique — de l'acte de médiation — et de la réunion du canton de Vaud à la Confédération suisse.

La suite des diverses formes de gouvernement qui ont précédé notre incorporation dans la Confédération se trouverait ainsi visiblement rendue, avec une simplicité à la portée de toutes les intelligences.

NB. En terminant, nous signalerons une petite inattention qui s'est glissée dans la pose des écussons:

La légende MONTFAVCON ayant été placée sur les armoiries des seigneurs de Châlons, par là même, la légende CHALONS se trouve sous l'écusson aux armes des seigneurs de Montfaucon.

A. B.

Gabriet Goumaz, à Paris.

Gabriet Goumaz avai son valet Marc à Paris, et du grand teimps l'avai bin einvia d'allà lo trovà, mà cein cotàvé trà d'ardzein. Portant à la fin dà fin, sé decida de parti pé la diligence, et l'arrevà à la poustà dé Paris, yo son Marc l'atteindai.

Lo leindéman, Marc lo mena pé la vela, que Gabriet trova rudo granta, mà asse bin l'ai iavai bin dài plliace perdié maupropou.

— Eh! quin bio tsan d'espacette on porai sénà quie, desai te ein vayient cliào ballé promenardés; mà fài lé dzeins dé perchàotré ne cognâisson pas lào z'intérés coumein dein lo canton dé Vaud, ne lài mettons pas pi les mutons.

Après avai travessà onna troupa dé tserràirés, Goumaz dese à son valet:

— Mina-mé vâi à la Tiolàire, iò demàoré lo ràì Louis Phelippe, Pierro Tsambettaz m'a de que l'iré rudo balla.

Marc lo l'ai miné et Gabriet ne poivé pas sé ravai dé cein que n'a tiolàire étai asse balla. Marc cognessai ion d'ai volets d'étrabllio dào ràì et ye se vairé à son père ti lé bio tsévaux dé Louis Phelippe. Goumaz lé trovavé dé son gout, surtot onna balla grise pomélâie, que créiâ avai dza vu à n'a faire dé Mourtsi, iò on Français la martchandavé. Après avai admirâ cliào ballé monturés, ye demanda à vairé l'étrabllio ai vatsés:

— Câise-té fou, l'ai dit son Marc, lo ràì ne tint ni bâo, ni vatsés.

— Coumein! lo ràì n'a mein de vatsés?...

Et ye fut tot ébahi.

Quand furont frou de la tiolàiré, l'alliront bâiré demi-pot à n'on cabaret tot proutzo, et tandique beveçont, vouâique lo tambou que bat que dévant.

— Ce bâhi que l'est cein, dis Gabriet, va vâi vaire, Marque...

On moment après, Marc revint et dit:

— On publié on *décret* dào ràì.

— Ah! tai! dese Goumaz ein branleint la têtà, me su démaufiâ; quand yé vu que lo ràì avai tant dé tsévaux et mein dé vatsés, mé su de: Petit commerc; cein ne pào pas doura grand teimps, lo ràì porai bin fèrè décret on bio momein.

Ora, te vâi!

C.-C. DÉNÉRAZ.

C'est avec le plus grand plaisir que nous venons de prendre connaissance du prospectus de l'intéressant ouvrage que MM. D. MARTIGNIER, ancien pasteur, et Aymon DE CROUSAZ, archiviste cantonal, feront paraître très-prochainement. Le *Dictionnaire historique du canton de Vaud* sera une publication importante et précieuse pour tous ceux qui s'intéressent à notre pays. On y pourra puiser un foule de renseignements réunis après un travail et des recherches poursuivis pendant plus de vingt années. Ce sera le seul ouvrage nous offrant un résumé à la fois succinct et complet de tout ce que l'histoire, les chroniques, la géographie et la statistique peuvent fournir de curieux et d'instructif sur notre canton.

Nous possédons déjà, il est vrai, dans ce genre de publication, un ouvrage d'un grand mérite, celui du D^r Levade, mais depuis l'époque où il a été publié (1824), la science et l'histoire ont fait du chemin, et les renseignements statistiques recueillis alors ne nous sont plus utiles aujourd'hui; les chiffres en sont notablement modifiés. Du reste, l'ouvrage de M. Levade est, croyons-nous, complètement épuisé.

Nous sommes donc heureux de voir l'annonce du

nouveau *Dictionnaire du canton de Vaud* et nous ne saurions trop le recommander à nos lecteurs¹.

Comme spécimen de cette publication, le prospectus contient la plus grande partie de l'article *Saint-Cergues*, où, après de nombreux détails historiques sur cette localité, on lit l'anecdote suivante que nous nous permettons de reproduire.

L. M.

Chasse extraordinaire.

Vers l'an 1840, un ours hantait les bois de Bonmont. Sa présence était connue des chasseurs voisins, qui attendaient avec impatience la première neige pour l'attaquer. Parmi ces chasseurs était Abram Capt, forestier à St-Cergues, bien connu de celui qui écrit ces lignes. C'était un homme petit de taille, taciturne, à la figure intelligente et expressive. Il connaissait tous les secrets de la montagne, où il avait l'habitude de chasser la martre avec un merveilleux succès.

A la première neige, le voilà en campagne. Il trouve la trace de l'ours, veut la suivre, mais bientôt des tourbillons de neige surviennent, les pas de la bête sont recouverts; il a pu seulement constater qu'elle se dirige vers les rochers à l'orient de la Dôle.

L'année précédente, en cheminant au pied de ces rochers, il avait vu une caverne jonchée de branches sèches de sapin; après examen, il reconnut qu'un ours avait passé là sa retraite d'hiver. Cette observation déterminait les premières démarches du chasseur.

Le lendemain, de bonne heure, il va frapper à la fenêtre de Courvoisier, tailleur de pierres, son compagnon ordinaire de chasse, lui dit ce qu'il a vu et l'engage à le suivre. Bientôt nos deux chasseurs sont en route; ils s'acheminent vers les rochers à l'orient de la Dôle.

Arrivés là, aucun trace ne révélait la présence de l'hôte qu'il cherchaient, à cause de la neige de la nuit. Abram Capt, dont l'œil observateur est éveillé, remarque que les jeunes sapins qui l'entourent ont été dépouillés de plusieurs rameaux qui sont non pas coupés, mais cassés, comme aurait pu le faire la main de l'homme. Ce fut là un trait de lumière. L'ours a choisi pour retraite la même caverne que l'année précédente; les chasseurs en sont très rapprochés. Capt prend une bûche de sapin, et, à son aide, se met à sonder à travers la neige, le pied du rocher; bientôt il trouve l'entrée qu'il cherchait. On déblaie la neige et l'on aperçoit une caverne jonchée de branches vertes de jeunes sapins. La présence de l'ours est probable; elle n'est pas certaine. Capt a un grand chien courant, au manteau gris de fer, avec un collier blanc, qu'il a nommé *Valdeau*; il prend ce chien, le fait pénétrer de force dans la caverne, où celui-ci ne veut pas entrer. Aussitôt les poils de Valdeau se hérissent, il se met à gronder sourdement. Désormais il est manifeste que l'ours est dans la tanière. Comment faire pour s'emparer de cette riche proie? Ici commencent les vraies difficultés.

Tout près de là, un bûcheron de St-Cergues, du nom de Treboux, coupait du bois; il est appelé en consultation. Divers avis sont proposés; les plus sûrs exige-

¹ On souscrit à l'imprimerie L. Corbaz et C^{ie}, à Lausanne.